

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 516

Artikel: Élections : les fonds secrets et les autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016639>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les fonds secrets et les autres

Dans un "Point de vue" du "Monde" (26.9. 1979) Roger-Gérard Schwartzenberg énumérait les six luttes que devrait en tout cas mener une gauche nouvelle ; parmi celles-ci, le plafonnement strict des dépenses électORALES dont l'Etat assurerait par ailleurs le financement".

Nous sommes à la veille des élections nationales. Combien de millions de francs seront-ils investis dans les campagnes électORALES et quelle en sera la provenance ? Nous ne le saurons jamais.

On se souvient que Jean Meynaud, dans l'étude sur "Les partis politiques vaudois", rédigée avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises (Montreal 1966), consacrait un chapitre aux techniques de financement. Il concluait : "Au total, les partis vaudois, comme d'ailleurs tous leurs homologues en Suisse, constituent un secteur pauvre dans un pays riche ou en voie d'enrichissement rapide".

La situation n'a pas changé. Le "Tages-Anzeiger" (Zurich) a consacré deux articles bien documentés dans son édition du 26 septembre aux finances des partis zurichoises : d'une part d'une analyse des comptes généraux, d'autre part des budgets pour la campagne électORALE en cours. Des données à retenir parce que les budgets des "centrales" nationales des divers partis sont aussi indiqués.

Trois chiffres. Dépenses prévues des quatre partis gouvernementaux pour leur campagne nationale : 1 310 000 francs.

Dépenses des mêmes partis et de l'Alliance des indépendants pour la campagne zurichoise, 1 374 000 francs (crédit ouvert par Migros à l'Alliance des indépendants pour la campagne électORALE sur le plan national et dans les can-

tons où la liste a été déposée : 1,9 million de francs).

Bien entendu à ces chiffres s'ajoutent les frais des campagnes personnelles de certains candidats, des campagnes menées par des groupements divers en faveur de candidats qu'ils patronnent, et des aides "en nature". Encore un tableau récapitulatif :

	CH	ZH
Parti socialiste	290 000	154 000
Parti radical	500 000	250 000
UDC	120 000	420 000
PDC	400 000	150 000
Alliance des indépendants	(1 900 000)	(400 000)

Les parenthèses signalent que les 400 000 francs du canton de Zurich sont une partie du montant à disposition pour l'ensemble de la campagne en Suisse.

L'article cité contient en outre des indications sur d'autres partis en lice, mais il s'agit de sommes bien inférieures !

Notons encore que le "Tages-Anzeiger" précise que seuls le Parti socialiste et l'Alliance

des indépendants ont présenté un budget par écrit.

PS. Pour mémoire, ces sommes serviront à défendre, voir à améliorer les positions suivantes, au Conseil national par exemple (situation au 1er septembre 1979) :

Parti socialiste	53
Parti radical	47
Parti démocrate-chrétien	46
Union démocratique du centre	23
Alliance des indépendants	11
Union libérale démocratique	6
Parti du travail	4
Mouvement national d'action républicaine et sociale	3
Parti évangélique populaire	3
Action nationale	2
Partis socialistes autonomes	2

A noter que six cantons seulement élisent plus de dix conseillers nationaux ; ce sont Zurich (35), Berne (29), Vaud (16), Argovie (14), St-Gall (12) et Genève (11) ; les vingt autres cantons et demi-cantons en élisent 83 au total (parmi ces vingt, neuf ont autant de conseillers aux Etats que de conseillers nationaux).

ROUTE

La prudence mortelle des pouvoirs publics

Chaque conducteur sait d'expérience que la distance de freinage est plus faible à 50 km/h. qu'à 60 km/h ; les spécialistes nous disent — et il vaut mieux les croire que de faire l'expérience — qu'une réduction de la vitesse de 10 km/h atténue sensiblement la violence du choc en cas de collision.

Malgré ces évidences il a fallu deux ans — soit 2400 tués sur les routes suisses — à un groupe de travail sur la sécurité routière pour proposer

au Conseil fédéral de faire un essai: abaisser, pour un temps déterminé et dans certaines localités seulement, la vitesse maximum de 60 à 50 km/h , afin de compter et de comparer pour savoir si vraiment l'effet est vraiment positif.

Qui a peur de la vérité ? En tout cas pas les villes de Berne, de Bâle et de Zurich qui, alors qu'elles n'étaient pas prévues dans les localités-témoins, se sont offertes de participer à leurs frais à l'entreprise. Ceux qui ont peur de la vérité, ce sont les cantons romands et le Tessin qui ont refusé de s'associer à l'expérience et qui, par ce fait, retardent le coup d'envoi de l'opération initialement fixé au 1er août.